

Mme QUESSART Lucile
DRH SNCF VOYAGEURS
Campus Wilson
9 rue Jean Philippe Rameau
93212 LA PLAINE ST DENIS Cedex

Saint-Denis, le 23 JUIN 2023

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Président Directeur Général, Madame la Directrice,

A la suite de la Démarche de Concertation Immédiate 1^{er} juin 2023 et de la réunion de concertation du 05 juin 2023 qui n'ont apporté aucunes réponses satisfaisantes aux revendications et interrogations exprimées par SUD-Rail, conformément à l'article L.2512-2 du Code du Travail.

La Fédération SUD-Rail vous dépose **un préavis de grève qui débutera le vendredi 7 juillet 2023 à 17h pour se terminer le lundi 11 septembre 2023 à 12h.**

Ce préavis couvre **l'ensemble des ASCT** de la SA SNCF Voyageurs ainsi **que tous ceux et celles susceptibles de les remplacer pendant la période de grève.**

Dans la continuité de la Démarche de Concertation Immédiate déposée le 1^{er} juin 2023, ce préavis est motivé par :

- **Impact du projet PSH/PMR sur les conditions de travail**
- **Responsabilités et sanctions pénales et disciplinaires qui pourraient être engagés en cas d'incidents/accidents sur les ASCT.**

Dans l'attente d'être reçu-e-s, veuillez recevoir, Monsieur le Président Directeur Général et Madame la directrice, nos salutations syndicales.

Pour la Fédération SUD-Rail

Éric MEYER
